

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2014/11

**Objet : Proposition de service – prestation d'étude sur le lac de Sainte-Croix**

L'an deux mille quatorze, le 21 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines le Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. La précédente séance prévue le 12 février avait été annulée faute de quorum suffisant.

### Séance du 21 février 2014

Date de convocation :  
Le 13 février 2014

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Vote pour : 7  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de Séance :  
Mme Elisabeth CLAUZIER

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

#### Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président ; **M. Marc ZANETTO**, Rapporteur du budget ; **M. Christian DURAND**, Conseiller syndical ; **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical Suppléant de Mme Chantal EYMEOD ; **M. Michel BAUDRY**, Conseiller syndical Suppléant M. Jean Pierre GANDOIS ; **Mme Elisabeth CLAUZIER** Conseiller syndical suppléant de Mme Catherine SAUMONT ; **M. Daniel BOSQUET** conseiller syndical de Mme Valérie GRENARD

#### Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD par Monsieur Marc AUDIER ; M. Jean Pierre GANDOIS par Monsieur Michel BAUDRY ; Mme Catherine SAUMONT par Mme Elisabeth CLAUZIER

Etaient invités : Mme Jessica GUILLARD Conseiller municipal de Chorges ; Mme Laurence CRISCUOLO

#### Etaient excusés :

Les conseillers syndicaux suivants : M. Jean Marie BERNARD, M. Guy BLANC, M. Joël BONNAFOUX, M. Rémi COSTORIER, M. Roger DIDIER, M. Christian GRAGLIA, M. Jean Louis PONCET, M. Michel ROY, M. Richard SIRI.  
M. Joël GIRAUD député des Hautes Alpes, M. Gilles COLLAIRE (CG 05), M. Yvan CHAIX (CG 05), Mme Nathalie FAURE BRAC (CDT 05)

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle l'engagement de longue date du S.M.A.D.E.S.E.P. pour participer activement à la constitution et à l'animation d'un réseau des lacs de l'arc alpin. Ainsi, le comité syndical du 14 décembre 2007 avait déjà formalisé par délibération n°2007/43 son désir de pouvoir intégrer ce réseau en tant que partenaire et éventuel porteur de projets.

Dans ce cadre, le S.M.A.D.E.S.E.P. avait favorablement répondu à un appel d'offre pour un marché de prestations intellectuelles lancé en juin 2011 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au travers du programme européen SILMAS (*Sustainable Instruments for Lakes Management in the Alpine Space*). Retenu par la région, il a donc assumé la réalisation de cette étude en valorisant ainsi son expertise en termes de gouvernance et d'aménagement très spécifique des lacs de barrage hydroélectrique.

Aujourd'hui, le Président indique avoir été sollicité par le bureau d'études ALTEA, notamment spécialisé dans la valorisation touristique des sites de nature, pour collaborer et répondre conjointement à un appel d'offres lancé par la communauté de Communes Asse Bléone Verdon. Cette intercommunalité souhaite effectivement s'appuyer sur l'expertise extérieure afin de bénéficier d'une programmation cohérente pour l'aménagement des bases nautiques de la Commune de Sainte-Croix du Verdon.

Dans ces conditions, le Président propose à l'assemblée de répondre favorablement à la sollicitation du Cabinet ALTEA, en construction une offre de service en cotraitance avec ALTEA, mandataire de l'opération. Renseignements pris auprès de nos principaux partenaires des Alpes de Haute-Provence, il indique que ce principe ne soulève pas d'objection ni de la part du conseil général, ni du parc naturel régional du Verdon. Aujourd'hui estimée à 30 000 €HT, l'étude proposée réclamerait un investissement à part égale du S.M.A.D.E.S.E.P. et du Cabinet ALTEA, pour une rétribution prévisionnelle de l'établissement ainsi évaluée à 15 000 € pour un mois d'étude environ.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- Les statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. tels que définis par arrêté n°2003-276-1 du 3 octobre 2003 et les compétences matérielles auxquels ils renvoient ;
- L'arrêté interpréfectoral n°2010-180-23 du 29 juin 2010 réglementant l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Serre-Ponçon et le plan d'eau d'Embrun ;
- La délibération n°2007/43 du 14 décembre 2007 portant acte de candidature au réseau des lacs alpins ;
- Les délibérations n°2009/25, 2010/32 et 2013/44 respectivement des 1<sup>er</sup> juillet 2009, 23 juin 2010 et 24 octobre 2013 définissant les conditions notamment financières dans lesquelles les moyens publics du S.M.A.D.E.S.E.P. peuvent être mobilisés au bénéfice de tiers ou de partenaires ;

**CONSIDERANT :**

- La prestation de service proposée par la communauté de Communes Asse Bléone Verdon pour l'aménagement des bases nautiques de la Commune de Sainte-Croix du Verdon,
- La sollicitation exprimée dans ce cadre par le bureau d'études ALTEA à des fins de cotraitance de ce marché potentiel,
- Les premiers éléments de cadrage méthodologique susceptibles d'alimenter la proposition conjointe du S.M.A.D.E.S.E.P. et d'ALTEA, mandataire du marché,
- L'intérêt stratégique du S.M.A.D.E.S.E.P. à y contribuer, notamment pour les problématiques qui relèveraient de ses compétences matérielles, de ses missions conjoncturelles et de l'expertise technique qu'il est en mesure de mobiliser sur ce territoire.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 21 février 2014 :**

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **CONFIRME** l'intérêt d'une participation active du S.M.A.D.E.S.E.P. et de ses personnels à ce projet d'étude sur la Commune de Sainte-Croix du Verdon,
- **AUTORISE** en conséquence le Président à souscrire à l'appel d'offres que la communauté de Communes Asse Bléone Verdon a lancé, en l'invitant pour ce faire à s'adosser sur les principes de collaboration avec le Cabinet ALTEA tel qu'indiqués en préambule.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le Président,  
Victor BERENGUEL**

